

Paris, le 13 avril 2015

### **Réforme de la formation professionnelle – La FFP appelle le Ministre du Travail à garantir les principes de la loi du 5 mars 2014**

**Par courrier en date du 9 avril 2015, le Président de la FFP, Jean WEMAËRE, appelle le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social à une ambition politique forte pour garantir les principes voulus par le Président de la République, initiés par les partenaires sociaux à travers l'ANI du 14 décembre 2013 et adoptés par le législateur par la loi du 5 mars 2014.**

Faire de la formation professionnelle un levier essentiel à l'employabilité de tous les individus et un moteur de la compétitivité de toutes les entreprises. Telle était l'ambition qu'avait soutenue la FFP à travers la loi du 5 mars 2014, convaincue des impacts économiques, sociaux et sociétaux majeurs de l'investissement dans le capital humain.

Trois mois après son entrée en vigueur, les signaux se multiplient qui font craindre une réforme mort-née faute d'une juste anticipation des bouleversements qu'elle entraînerait et de l'ample mobilisation qu'elle nécessitait.

Présenté comme la « clé de voûte » de la réforme, le nouveau Compte Personnel de Formation (CPF) est tellement complexe à mobiliser que grâce à lui seule une personne a pu bénéficier d'une seule formation! A cause d'un mécanisme extrêmement lourd de certifications éligibles, le CPF est trop corseté et exclut les formations courtes permettant pourtant l'acquisition rapide de compétences transversales essentielles à l'employabilité.

Le pari de la responsabilisation des entreprises subit le contrecoup de ce climat d'incertitude. Alors que les employeurs disposent de nouvelles opportunités pour faire de la formation un enjeu de performance économique, ils sont incités à l'attentisme par des OPCA déboussolés face à une réforme qui modifie en profondeur leur équilibre financier.

Face à l'urgence de la situation, la FFP appelle le Ministre du Travail à mobiliser les partenaires sociaux et les OPCA autour d'une ambition partagée : simplifier et encourager l'accès à la formation professionnelle en remettant les individus et les entreprises au cœur des nouveaux dispositifs de formation. En ce sens, la FFP sollicite un entretien avec le Ministre afin de lui proposer des solutions concrètes pour :

- | Permettre à chaque individu de mobiliser simplement son CPF pour développer des compétences qu'il aura lui-même identifiées comme utiles à son employabilité ;
- | Encourager les entreprises à se saisir des nouvelles opportunités qui leur sont offertes, y compris à travers des incitations fiscales (crédit impôt formation).

PJ : Courrier de la FFP au Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social du 9 avril 2015

**Contact Presse : Yasmine Boulos - 01 44 30 49 16 - [yboulos@ffp.org](mailto:yboulos@ffp.org)**

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente plus de 450 organismes de formation privés et leurs 2000 établissements. Depuis vingt ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaire cumulé de 1.5 milliard d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.

 [Retrouvez la FFP sur Twitter](#)